



AVIS

# Avis sur la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan et perspectives

DECEMBRE 2021



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, qui fixe les ambitions de la Région à l'horizon 2030, a été adopté fin 2019.

Le CESER a largement contribué à son élaboration, avec la préoccupation du bien-être commun des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'objectif de concilier les impératifs sociaux, environnementaux et économiques pour un développement durable.

Aujourd'hui, il s'agit de faire un premier point d'étape sur le bilan de mise en œuvre concrète de ce schéma : les actions engagées avec les partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes vont-elles bien dans le sens des objectifs fixés et des préoccupations du CESER en termes, notamment, de lutte contre les effets du changement climatique et de déséquilibres territoriaux ?

Notre institution, composée de 190 membres issus de la société civile, veille au déploiement équilibré du Schéma sur le terrain et à son adéquation aux grands défis qui façonneront notre Région à court et moyen terme.

Aux côtés du Conseil régional, le CESER se réjouit de la coopération dans la mise en œuvre de ce schéma, dans le suivi des mesures et de leurs indicateurs.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

AVIS

2021-19



**Président du groupe de travail**

M. Michel-Louis PROST



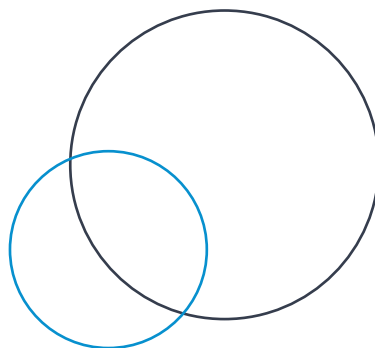
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Un schéma auquel le CESER est très attaché.....</b>	<b>7</b>
<b>Le CESER a pris connaissance avec intérêt du premier bilan de mise en œuvre qui lui est soumis. ....</b>	<b>10</b>
▶ Concernant l’appropriation du document de référence par les territoires.....	10
▶ Le bilan décrit les premières modalités opérationnelles et concrètes de déclinaison dans les politiques régionales de ce document de référence. ....	11
<b>Le CESER partage la proposition de l’Exécutif d’une adaptation du SRADDET pour intégrer certaines évolutions réglementaires.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>13</b>
Annexe 1 Lettre de saisine.....	13
<b>Contributeurs .....</b>	<b>14</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>15</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>19</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>26</b>



# Introduction

Le CESER a eu l'occasion de s'exprimer à maintes reprises, de 2016 à 2019, au cours des différentes étapes d'élaboration du SRADDET adopté par le Conseil régional le 19 décembre 2019 et arrêté par le Préfet le 10 avril 2020.

Il est aujourd'hui consulté pour avis sur un bilan de mise en œuvre dont le principe avait été fixé par la loi NOTRe du 7 août 2015. La loi stipule en effet que « dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, le Président du Conseil régional présente au Conseil régional un bilan de la mise en œuvre du schéma. Celui-ci délibère et peut décider le maintien en vigueur du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, sa modification, sa révision partielle ou son abrogation ».





## Un schéma auquel le CESER est très attaché

---

---

Le CESER a rappelé tout au long de l'élaboration du schéma régional son attachement à un document dont il avait dès l'origine souhaité qu'il constitue une boussole pour les acteurs d'Auvergne Rhône Alpes dans les territoires, fondée sur des valeurs, permettant de relever des défis et de répondre à des préoccupations.

### Des valeurs de dialogue et de confiance pour un équilibre des territoires

#### Cinq défis :

- Cultiver les dynamiques de projets.
- Organiser la solidarité territoriale.
- Mailler le territoire par des réseaux optimisés.
- Réussir la transition énergétique et écologique.
- Maîtriser la gestion foncière pour bâtir l'avenir des générations futures.

#### Quatre préoccupations :

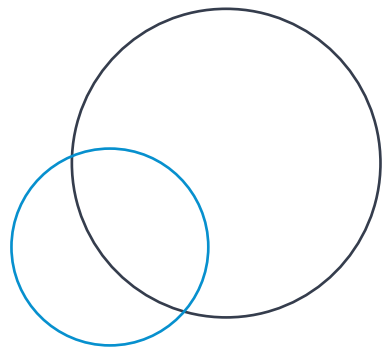
- L'intérêt général des projets et l'acceptabilité sociale.
- La dimension Grand Sud Est.
- Des éléments prescriptifs clairs et sélectifs.
- Des modalités opérationnelles.

Le CESER avait exprimé sa satisfaction globale sur les objectifs retenus dans les trois champs de l'aménagement du territoire, des transports et de l'environnement, tout en appelant :

- à leur hiérarchisation,
- à une mise en perspective plus affirmée, en s'inspirant notamment des travaux de prospective du CESER,
- à une cohérence plus marquée avec les schémas de développement économique et de recherche/enseignement supérieur. Ce souhait de cohérence vaut également pour la mise en œuvre des règles générales du schéma à caractère prescriptif.

Le CESER s'était enfin réjoui :

- de la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation,
- du souhait exprimé dans le schéma d'associer à sa mise en œuvre l'assemblée représentant la société civile.









## **Le CESER a pris connaissance avec intérêt du premier bilan de mise en œuvre qui lui est soumis.**

Il relève combien la portée d'un tel bilan est nécessairement limitée par :

- La brièveté de la période intervenue depuis la validation par le Préfet intervenue en avril 2020 ;
- La crise sanitaire, qui a compliqué singulièrement la mise en compatibilité des SCOT, des PLU et l'intégration du SRAD-DET par les territoires.

### **Concernant l'appropriation du document de référence par les territoires.**

La Région a engagé plusieurs actions concrètes :

- prise en compte dans les nouveaux SCOT et PCAET, et plus globalement l'ensemble des documents d'urbanisme locaux,
- information sur les différents volets du schéma,
- ateliers thématiques repérant de bonnes pratiques et les possibles besoins d'évolutions,
- rencontres avec les partenaires et participation aux réseaux locaux,
- facilitation dans les projets de territoires par suite de dialogues renforcés,
- structuration des indicateurs de suivi et évaluation.

Le CESER estime essentiel que la société civile puisse bénéficier d'une bonne appropriation des enjeux du schéma. Il encourage donc vivement au développement et à l'amplification des actions concrètes déjà initiées.

Le CESER apprécie que les indicateurs prévus lors du vote du SRADDET soient en cours de mise en place.

Il souhaite que les actions d'appropriation du schéma par les territoires soient portées par les élus régionaux en s'appuyant sur la conférence territoriale de l'action publique, outil de concertation et de hiérarchisation des priorités à valoriser.

## ► Le bilan décrit les premières modalités opérationnelles et concrètes de déclinaison dans les politiques régionales de ce document de référence.

Le document passe en revue les quatre items de la prévention des effets du changement climatique, de l'offre d'accès aux services pour tous, de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, de l'ouverture du territoire régional.

Le CESER relève avec intérêt la mise en œuvre d'interventions régionales en faveur de nombreuses thématiques qu'il a ciblées :

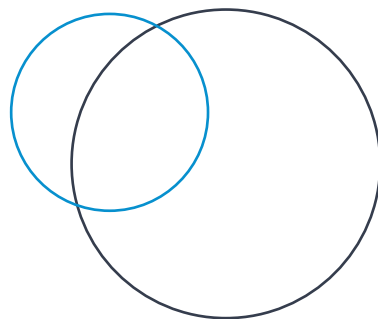
- déploiement de l'hydrogène,
- rénovation énergétique des bâtiments,
- qualité de l'air,
- énergies renouvelables,
- sobriété foncière conciliant les différents usages,
- mobilités douces et collectives,
- centralités urbaines notamment dans les villes moyennes,
- trames vertes et bleues,
- préservation de la ressource en eau,
- pratiques agricoles innovantes,

- couverture très haut débit d'ici 2025,
- maillage de réseaux de transport structurants et de proximité,
- gestion des déchets et accélération de la transition vers l'économie circulaire,
- ouverture du territoire régional vers l'Europe, la mer et le bassin lémanique,
- biodiversité.

Le CESER estime que cette liste d'interventions pourrait faire l'objet d'une hiérarchisation mettant en exergue l'adaptation aux changements climatiques.

Il avait conclu son avis de décembre 2019 sur le projet définitif de SRADDET par un appel à la Région pour mettre en avant lors de sa mise en œuvre « les bonnes pratiques, les innovations, les expérimentations d'un territoire d'exception ».

Il estime que cet exercice est effectivement tenté dans le bilan présenté.





03

## **Le CESER partage la proposition de l'Exécutif d'une adaptation du SRADDET pour intégrer certaines évolutions réglementaires**

---

---

Le CESER prend acte :

- Que la loi d'août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets doit être précisée par deux décrets d'application prévus en février - mars 2022.
- Que les SCOT organisés en conférence doivent formuler d'ici fin 2022 des propositions concernant la réduction de l'artificialisation des sols.
- Que la Région doit intégrer certaines stratégies d'intervention.

L'Exécutif entend attendre ces éléments avant de faire évoluer le SRADDET pour les intégrer.

Le CESER partage cette position.

Il souhaite de plus que la plus grande cohérence soit respectée :

- Avec le soutien à la stratégie régionale de relocalisation des activités économiques, avec un axe fort sur le foncier.
- Avec l'évolution des schémas de développement économique et de recherche-enseignement supérieur attendue d'ici l'été 2022.

Pour le CESER, il importe que, sous l'animation de la Région, la société civile et les citoyens soient associés pleinement à l'évolution du SRADDET, un document de référence à partager et rendre accessible dans l'ensemble des territoires.

## Annexe I

### Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

#### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et  
environnemental régional  
8 rue Montrochet  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DAREG21 10966

Le Conseil régional, le 26 novembre 2021

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir pour avis le Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire,
- Budget primitif 2022 : investir pour la relance,
- Mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan et perspectives,
- Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les horaires de passage lors de l'assemblée plénière des 16 et 17 décembre prochains vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
56 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

## Contributeurs

► Michel-Louis PROST

Président du Groupe de Travail

### Membres du bureau de la Commission 4

#### Collège

# 1\*

- CORNUT Jean-Marc
- DESSERTINE Philippe

#### Collège

# 2\*

- FATIGA Antoine
- GRANDJEAN François
- LOZAT Jean-Luc

#### Collège

# 3\*

- CERNYS Rémy
- MONNET Alexis
- SAUMUREAU Marc

### Présidents de Commissions invités

- LE JAOUEN Eric Président de la Commission 1
- EROME Georges Président de la Commission 2
- GILQUIN Jean-Pierre Président de la Commission 5
- MEZUREUX Nathalie Président de la Commission 6
- PLASSE Marie-Christine Président de la Commission 7
- FIALIP Yannick Président de la Commission 9

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc CORNUT, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Aujourd'hui, nous les conseillers du CESER AuRA, sommes appelés à donner notre avis sur le bilan d'avancement du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Égalité d'Auvergne/Rhône-Alpes, LE SRADDET.

Ce rendez-vous avec l'exécutif régional dans un temps privilégié d'écoute et d'échange est fondamental.

Nous rappelons que :

- La contribution du CESER au SRADDET s'inscrit dans une vision stratégique et transversale portée par les acteurs du CESER.
- Le SRADDET est le véritable trait d'union d'un travail collectif forces de propositions pour notre futur.
- Le SRADDET est un élément clé d'un dialogue renforcé et de gouvernance des territoires et des réalités locales.

C'est pourquoi nous affirmons avec force, qu'au-delà de notre légitimité, nous avons surtout le devoir de formuler des avis sur la mise en place, les méthodes, les attentes, les bilans...

Concernant le SRADDET, de quoi parle-t-on ?

Le SRADDET comprend 4 objectifs généraux, 10 objectifs stratégiques, et 62 objectifs opérationnels couvrant 11 domaines. Leur méthode de mise en application est précisée dans un fascicule de 47 règles et nous avons 1 volet spécifique de déchets.

Sans être spécialiste de l'action publique, chaque conseiller peut mesurer la complexité, mais surtout imaginer les difficultés de mise en œuvre, de suivi ...et bien naturellement d'efficacité.

Aujourd'hui, 6 mois après le renouvellement de l'ensemble des conseillers régionaux, un premier bilan de mise en œuvre doit être présenté aux élu(e)s pour décider :

- Du maintien du schéma,
- De sa modification,
- De sa révision partielle ou totale,
- De son abrogation.

Après 3 ans d'élaboration, le SRADDET a été adopté fin 2019, et arrêté en préfecture le 10 avril 2020. Depuis il est exécutoire.

Chaque conseiller peut donc apprécier les limites de l'exercice, compte tenu du temps court de mise en place, la crise sanitaire de surcroît, pour un schéma qui par nature s'inscrit dans le temps long...

L'avis présenté expose de façon claire l'état des lieux d'appropriation, de déclinaisons et

d'animation suivant les territoires.

Nous en prenons acte. Par contre, pour l'avenir avec un recul suffisant, le Collège 1 rappelle qu'il sera très attentif et vigilant sur :

- La mise en place d'une véritable boussole de l'action publique.
- Une boussole qui devra s'inscrire dans le temps long de l'action en opposition au temps court du politique.
- Le souci constant d'une grande simplification, fondamentale pour la compréhension, l'appropriation, gages d'une mise en place réussie.
- Une évaluation systématique avec des indicateurs pertinents, pragmatiques et partagés.
- Une cohérence avec l'ensemble des schémas et des choix associés (SRDEII, SRESRI....)

Pour cela, au-delà des ambitions et des défis affichés pour nos territoires, l'exécutif régional a un rôle clé de gouvernance à jouer.

« Être le chef d'orchestre et le facilitateur d'un dialogue de qualité et de confiance ».

Le Collège 1 votera l'avis.

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Luc LOZAT, Au nom du Collège 2, CFDT

L'avis qui nous est demandé lors de cette plénière sur la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires portant principalement aujourd'hui sur le bilan et perspectives, offre pour notre groupe CFDT, l'opportunité de rappeler ici quelques principes.

Je voudrais tout d'abord commencer si vous me le permettez par une citation de M. Hainard Robert, grand naturaliste malheureusement décédé en 1999. Une citation, reprise dans les écrits du Ceser et qui disait : « On mesurera un jour le degré d'une civilisation non pas à ce qu'elle aura pris à la nature, mais à ce qu'elle aura laissé ou rendu ».

Le SRADDET est certainement un des moyens pour contribuer concrètement à cet objectif, encore faut-il véritablement que nous nous en saisissions collectivement pour l'emmener jusqu'au bout sans trop perdre de temps.

Pourquoi je dis cela ? Avant le SRADDET, nous avons connu un certain nombre de projets ou de schémas. J'en reprendrai un pour ma part, celui du Grenelle de l'environnement (loi de programmation du 3 août 2009). Un grenelle en deux tomes où les préconisations étaient clairement définies. Pour faire vite, étaient-elles trop ambitieuses ? qu'au final, nous nous trouvons encore, assez loin de toutes les réaliser, voire déjà de se les approprier et surtout de les faire partager à 100%.

Alors aujourd'hui avec ce SRADDET, qui n'a pas vocation, et il n'est pas inutile de le rappeler par les uns et par les autres, d'être le schéma des schémas, mais de servir de boussole pour l'action publique comme l'écrit le Ceser, pour mieux le porter au centre des défis à relever, comme entre autres, la problématique sur les enjeux climatiques.

Alors, et bien que la pandémie que nous subissons depuis deux ans ait freiné cet élan, elle ne doit pas empêcher d'établir un bilan sur ce qui a déjà été inscrit dans les tablettes par tous les acteurs sollicités en leur temps.

Ce ne serait par ailleurs qu'un juste retour aux réflexions portées lors des cycles de rencontres départementales dès sa première élaboration.

Le Conseil régional doit s'engager à maintenir avec tous les acteurs de la société ces échanges dans le but de continuer à alimenter régulièrement les réflexions sur le champ du possible, tout en définissant ensemble les priorités de manière pragmatique.

Ce bilan doit servir bien entendu à alimenter des perspectives auprès des différentes structures et institutions. Je sais qu'entre autres, les PNR et particulièrement celui du Haut Jura dont je suis



régulièrement les travaux, sont très attentifs aux prescriptions formulées par la Région.

Aussi, une fois ces remarques faites, le groupe CFDT votera favorablement cet avis.

---

## ► INTERVENTION DE Karine GUICHARD, Au nom du Collège 2, CGT

Le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, document stratégique s'il en est, devrait être un outil pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux actuels en fixant des contraintes écologiques au monde économique. Face aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre, de luttes contre les pollutions, de protection de la biodiversité et aussi d'adaptation au changement, d'égalité des territoires, nous avons besoin d'un SRADDET ambitieux.

A l'occasion de sa rédaction, nous nous sommes exprimés plusieurs fois sur l'incohérence, voire les contradictions à l'intérieur du document mais aussi avec le schéma économique, l'absence d'ambition et de hiérarchisation du SRADDET. Notre organisation au niveau régional mais aussi ses structures locales ont rédigé plusieurs contributions lors de la phase de consultation.

La loi Notre prévoit un premier bilan de mise en œuvre du schéma soit présenté par le conseil régional dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, bilan précédé obligatoirement d'une consultation du CESER. Cet avis préalable étant nécessaire en vue de son inscription à l'ordre du jour et son adoption éventuelle lors de la séance du 19 décembre 2021 par le Conseil régional.

Sur une seule séance, réuni le jeudi 9 décembre, un bureau élargi de la commission 4 a dû donner son avis sur sa mise en œuvre et les modifications envisagées de celui-ci.

Nous constatons encore une fois les conditions dans lesquelles notre CESER doit donner un avis ne sont pas satisfaisantes, s'agissant d'un document structurant pour l'organisation des territoires et la vie en Auvergne-Rhône-Alpes. D'autant que cette situation aurait pu être évitée.

L'organisation d'un travail collectif au sein de nos commissions, en anticipant de cette saisine obligatoire, aurait permis de produire un avis plus motivé, tout en composant avec les contraintes de délais courts.

L'avis du CESER préconise que la mise en œuvre du schéma s'exerce à travers un dialogue nourri entre l'échelle régionale et l'échelle locale, en utilisant et valorisant pleinement l'outil de la conférence territoriale de l'action publique. La Cgt propose que ce dialogue ne se limite pas aux élus et acteurs économiques, mais intègre les associations, les organisations syndicales de salariés et les citoyens. La révision prévue ne peut se résumer à une intégration a minima des nouvelles réglementations mais doit également prendre en compte le dernier avis du GIEC et les remarques du haut conseil pour le climat pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

De plus, notre organisation syndicale propose que le CESER débattenne des modalités d'une démarche d'évaluation et participe à un suivi régulier de celle-ci afin que l'ensemble des acteurs de la société civile participe à sa mise en œuvre.

Une démocratie vivante doit reposer sur une pleine participation citoyenne de l'ensemble des acteurs à la vie de la cité, et ne peut se limiter à un acte formel de vote.


La CGT votera pour cet avis.

---

## ► INTERVENTION D'Elisabeth RIVIERE, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers

Alors qu'un bilan de la mise en œuvre du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) est prévu par la loi et bien que la mise en œuvre



effective ait été troublée par la période bouleversée que nous venons de vivre, le Collège 3-4 regrette vivement les conditions dans lesquelles ce travail a dû être réalisé sans concertation des différentes instances de travail.

Nous ne pouvons que déplorer la production d'un avis à minima.

Or, depuis l'élaboration du SRADDET en 2019, nous pouvons constater que bon nombre d'éléments et d'événements sont venus renforcer nos connaissances en matière d'effets et de conséquences des dérèglements climatiques, déclin de la biodiversité, capacité d'organisation sur les territoires face à un problème sanitaire inédit, capacité de réponse à une crise exceptionnelle...

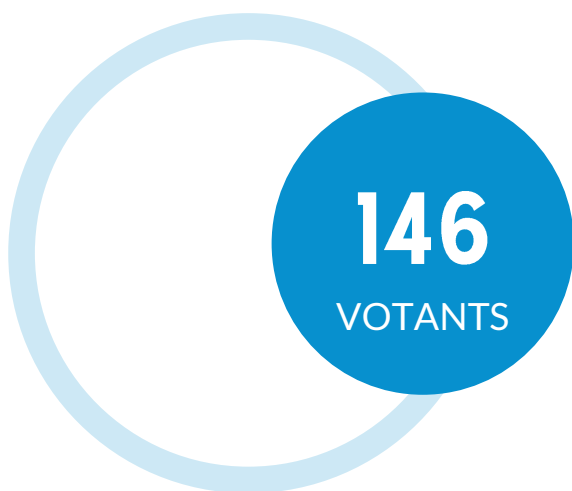
Les différents travaux du CESER sur la crise COVID ont permis de s'interroger sur les réponses apportées sur les territoires, sur la capacité de résilience, sur les nécessaires évolutions de mode de vie à imaginer pour répondre aux besoins de la population...

Cette étape ne devrait-elle pas être l'occasion d'une relecture du SRADDET pour adapter le plan aux nouveaux enjeux en prenant en compte la vraie vie des citoyennes et des citoyens, les questions de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire et de sécurité face aux événements climatiques dramatiques ?

Sauf expression individuelle, les membres des collèges 3 et 4 voteront cet avis.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 14 décembre 2021



**146** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**0** SE SONT ABSTENUS

**6** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre				
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
ROBERTO Sansoro		X				
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				X
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				X
		PICHOT Arnaud				X
		ROUVEURE Gisèle				X
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				X
		VINCIGUERRA Pio				X
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
		COURIO Valérie	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MONNET Alexis	X			
		BIN-HENG Maryvonne	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes					
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRALHM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargées d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Conformément aux dispositions légales, le CESER est consulté sur un bilan de mise en œuvre du SRADDET, à peine plus d'un an et demi après son approbation par le Préfet et dans des circonstances perturbées par la crise sanitaire. Il rappelle son attachement à ce document de référence qui devrait être une boussole pour l'action publique. Il retrouve la mise en œuvre d'interventions auxquelles il tient, à hiérarchiser toutefois. Il partage la proposition de l'Exécutif d'une adaptation ultérieure du schéma pour intégrer certaines évolutions réglementaires.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EGALITE DES TERRITOIRES "SRADDET" | ACTION PUBLIQUE | ACTION PUBLIQUE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 RTF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20